

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4780

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« 6° En concourant à renforcer la production durable de biomasse sur le territoire afin d'accroître prioritairement les puits de carbone nationaux notamment par le stockage de carbone dans les sols agricoles, la croissance des linéaires de haies, la plantation d'arbres épars, le déploiement de l'agroforesterie et des pratiques sylvicoles assurant le redressement du puits de carbone forestier ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A rebours de la rédaction actuelle de l'alinéa 7 qui tend à assurer une production durable de biomasse prioritairement à destination de la décarbonation de l'économie, les auteurs de cet amendement considèrent que la priorité des politiques publiques en matière de production de biomasse doit chercher à renforcer significativement et durablement les puits de carbone nationaux, qui seront indispensables pour que la France respecte ses engagements climatiques. Les dernières analyses scientifiques alertent notamment les pouvoirs publics sur la dégradation rapide de nos puits de carbone agricoles et forestiers nationaux en lien avec l'aggravation des impacts du changement climatique et appellent à la construction de politiques publiques et de trajectoires très ambitieuses en matière de stockage de carbone dans les écosystèmes, en contradiction avec une consommation croissante de biomasse à des fins économiques et énergétiques.

Aussi, il appartient non seulement de rappeler la priorité donnée à la production alimentaire sur

toute activité, mais aussi la priorité donnée au renforcement de nos puits de carbone agricoles et forestiers pour atteindre la neutralité carbone en 2050. A ce titre, la révision des scénarios retenus dans la dernière Stratégie Nationale Bas Carbone en 2020, aujourd'hui caduques au regard de la baisse constatée des puits de carbone forestiers et agricoles, apparaissent prioritaires.